

Objectifs de la démarche d'emprunts d'œuvres

Le MUba Eugène Leroy de Tourcoing, classé Musée de France poursuit depuis 1992 son interrogation du lieu comme expérience de l'œuvre en faisant toujours dialoguer, par des confrontations stylistiques et thématiques, l'arts contemporain et l'art des siècles précédents, mais aussi les arts vivants et les arts plastiques. Depuis 2004, Le MUba offre la possibilité de prêt d'œuvres issues de ses collections au sein des établissements scolaires. Le principe est de rapprocher le plus possible les publics scolaires de l'art, en amenant l'art dans leur environnement quotidien. Cette offre d'emprunt est destinée aux enseignants de toutes disciplines du collège comme du lycée. Le musée s'adapte aux questions et aux sujets développés dans les établissements dans le cadre du parcours culturel et artistique, les enseignements pratiques interdisciplinaires et de l'aide personnalisée aux élèves.

Informations pratiques

- Le prêt d'œuvre est gratuit.
- Le prêt d'œuvre est accessible à tous dans les établissements scolaires.
- L'établissement scolaire emprunteur a la possibilité de choisir une ou plusieurs œuvres de la sélection du MUba. (Se renseigner auprès du MUba)
- Le prêt est accordé pour une durée de 15 jours dans les établissements scolaires.
- Une convention de prêt est établie entre le MUba et l'établissement scolaire.
- L'assurance des œuvres est à la charge de l'établissement scolaire. La mention "clou à clou" doit figurer sur l'attestation d'assurance (y compris pour le transport des œuvres), ainsi que le cartel de chaque œuvre et sa valeur d'assurance.
- Le transport des œuvres et l'installation des œuvres sont effectués entièrement par l'équipe technique du MUba, en présence de l'enseignant porteur du projet pour signature ainsi que de la classe concernée. Un agent technique de l'établissement sera éventuellement requis. **Les déplacements d'œuvres ne s'effectuent que le mardi, jour de mise à disposition des véhicules municipaux pour le musée (il est donc impossible de faire un vernissage le lundi).**
- L'établissement scolaire doit réserver une salle (dans une salle de réunion, une salle de classe vide...) pour l'exposition. Une personne travaillant au musée du MUba peut venir visiter l'éventuel lieu d'exposition avant le lancement du projet.
- La salle d'exposition de l'œuvre doit fermer à clé et l'établissement doit être sous alarme. Il est possible de louer un système d'alarme temporaire si l'établissement n'est pas équipé.
- L'exposition des travaux d'élèves doit être identifiée et séparée de l'exposition des œuvres du MUba.
- Les protections des œuvres devront être stockées dans un endroit propre et sec le temps de l'exposition (en dehors de la salle d'exposition).
- Si un vernissage a lieu autour de cette manifestation, il reste à la charge de l'établissement emprunteur ainsi que les cartons d'invitation après en avoir informé le MUba.
- Un compte-rendu des actions pédagogiques, illustré de photos et/ou vidéos, accompagné d'une estimation de la fréquentation de l'exposition, sont à retourner à l'enseignante missionnée du MUba. Les expériences pédagogiques devront être mises en valeur dans le compte-rendu.

Conception du projet

Vous pouvez vous rapprocher d'Anne-Maya Guérin, responsable du service des publics.
amguerin@ville-tourcoing.fr

Contact pour vous aider à préparer votre projet

N'hésitez pas à contacter l'enseignant chargé de mission qui est là pour vous aider en amont à préparer votre demande d'emprunt d'œuvre et à construire votre dossier pédagogique.

Emmanuelle Lavall (enseignante missionnée) :
Emmanuelle.Lavall@ac-lille.fr